

La Shoah en Italie à travers des témoignages filmés de femmes juives

Michael Lew

Ce texte a été rédigé à l'issue d'un colloque international tenu à la Sorbonne Nouvelle (Paris 3) en collaboration avec l'Université de Caen (Normandie), en juin 2018

longueur : environ 35'000 signes

Champ de recherche : Trauma studies

Mots-clés : psychologie clinique, psychanalyse, études littéraires, herméneutique, droit international, relations internationales, histoire de la technologie, histoire de l'art, histoire générale, témoignages filmés, Shoah, Italie, XXème siècle, judaïsme, génocides, vidéo, cinéma

Préambule

Dans ses carnets cliniques de 1932, le psychanalyste hongrois d'origine polonaise Sandor Ferenczi évoque dans le cadre de sa prise en charge de la jeune femme traumatisée Elizabeth Severn le mythe grec d'Orphée¹. Alors que son ami, collègue et mentor Sigmund Freud avait déjà exploité la puissance des récits mythiques antiques pour traiter des patients, par exemple avec sa description du complexe d'Œdipe en psychothérapie familiale, Ferenczi lui s'est penché sur l'histoire d'Orphée et d'Eurydice. Orphée était un extraordinaire musicien et poète lyrique qui était prêt à aller jusqu'en Enfer pour retrouver la femme qu'il aimait et qui l'aimait et pour tenter de la faire remonter à la surface de la Terre parmi les vivants.

A l'université de Yale, le psychiatre Dori Laub pensait que, face à une personne victime de traumatisme, il faut, comme Orphée, avoir le courage de l'accompagner dans sa mémoire, dans son passé, jusqu'au moment traumatique, pour l'extérioriser, le verbaliser, l'étudier, l'analyser. Grâce à la technologie vidéo, il a développé à partir de 1982 une méthode de recueil de témoignage filmé qui fait l'objet de ce texte. Alors que ses deux collègues Shoshana Felman² et Cathy Caruth³ ont inauguré à travers des cours expérimentaux le champ de l'étude des traumatismes (*trauma studies*) par les études littéraires et notamment l'herméneutique, Dori Laub en tant que clinicien a pu rencontrer toute sa vie des malades qui sont venus à lui pour se remettre d'un déchirement intérieur, parfois enfoui dans leur inconscient. Ce faisant, et en tant que survivant lui-même de la Shoah, il a consacré la majeure partie de sa vie à documenter les exactions des Nazis sur les populations juives civiles d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale, en se consacrant à des individus qui n'avaient pas toujours pu écrire et publier une autobiographie, faire valoir leurs droits devant un tribunal, revisiter leur passé pour s'en libérer à l'aide d'une psychothérapie de type analytique, ou encore retourner sur les lieux dont ils avaient été chassés, voire même sur les lieux où on les avait maltraités ou torturés.

Dans ce texte, j'aimerais présenter une analyse des témoignages que j'ai pu recueillir et de ceux recueillis par d'autres, mais aussi partager mes réflexions sur la manière dont l'Histoire

¹ Nancy A. Smith, *From Oedipus to Orpha: revisiting Ferenczi and Severn's landmark case*, in «The American journal of psychoanalysis», 59.4 (1999), pp. 345-366.

² Shoshana Felman, Dori Laub, *Testimony: Crises of witnessing in literature, psychoanalysis, and history*, Taylor & Francis, 1992.

³ Cathy Caruth, *Unclaimed experience: Trauma, narrative, and history*, John Hopkins University Press, 2016.

semble s'écrire aujourd'hui, face à la possibilité d'enregistrer avec des moyens audiovisuels le témoignage d'une survivante ou d'un survivant. De tels témoignages, quand on parvient à les recueillir, ont une triple valeur : historique, juridique et thérapeutique. Ainsi, dans le cadre de mes recherches sur le cinéma et ses mutations, j'aimerais examiner en quoi le fait de mettre en ligne sur internet, à disposition du public et des chercheurs, de vastes bases de données présentant des témoignages filmés, permet d'étudier l'Histoire. Ceci permettra entre autres d'amener des réponses à la question plus générale suivante : en quoi l'invention de la caméra a-t-elle changé l'Histoire ?

Narratologie, Histoire et nouvelles technologies

La lutte pour la défense et la préservation d'un territoire, d'une culture, d'une langue ou d'un mode de vie, la compétition pour l'accès à certaines ressources, telles sont les raisons habituelles d'une guerre. Comme l'a soulevé Carl Hempel⁴, le travail de l'historien peut être simplement d'essayer de décrire le plus précisément possible un ensemble d'évènements s'étant produits à un ensemble de lieux donnés à une époque donnée, ou encore de tirer de son observation du passé des lois générales lui permettant d'expliquer ou de prédire. Ce serait la mission de l'histoire en tant que science. Ironiquement, Primo Levi⁵ a rapporté que dans les camps de concentration, les soldats nazis, quand on les interrogeait sur les raisons de leur cruauté ou encore sur la question de comprendre pourquoi certaines minorités en particulier étaient persécutées par le régime national-socialiste, répondaient simplement : "Hier ist kein Warum" ("Ici on ne pose pas de questions"). Dans une correspondance célèbre datée de 1932, Sigmund Freud et Albert Einstein s'interrogent chacun à leur tour sur les causes de la deuxième guerre mondiale qu'ils savent toute proche. La guerre est-elle une fatalité pour l'homme ? Peut-on résoudre les différends avant qu'ils ne dégénèrent en conflit armé ? Comment vivre ensemble dans une société multiculturelle et multiconfessionnelle ? Qu'en est-il des femmes et des enfants ? Dans quelles conditions souhaitons-nous vivre collectivement et organiser la société humaine mondiale ? Facteurs socio-économiques, révolution industrielle, luttes entre idéologies politiques, luttes des classes, remodelage de l'Europe, dissolution d'anciens Empires face aux velléités impérialistes d'autres Nations... C'est dans ce

⁴ Carl. G. Hempel, *The function of general laws in history*, in «The Journal of Philosophy», 39.2 (1942), pp. 35-48.

⁵ Primo Levi, *Se questo è un uomo*, Einaudi, 1976.

contexte au début du XXème siècle que s'organise notamment la création d'une Société des Nations pour permettre le dialogue diplomatique entre les peuples.

Alors qu'on se penche aujourd'hui sur le siècle dernier, on veut comprendre ce qu'il s'est vraiment passé : ce qu'on a perdu, ce qu'on a gagné. L'Histoire telle qu'elle s'est vraiment passée n'est pas toujours l'Histoire telle qu'on la raconte. Une manière de montrer cela est de prendre une approche perspectiviste, illustrée par le conte japonais de Rashomôn. Dans ce conte, un samouraï, alors qu'il traverse un chemin forestier de montagne avec sa femme, tombe sur un bandit qui le tue et viole sa femme. Un bûcheron, qui a vu toute la scène sans se faire remarquer, refusera de témoigner lors du procès du bandit par peur de représailles, mais raconte sa version des faits à un prêtre. Dans cette nouvelle, le fantôme mort du samouraï apparaît et raconte au lecteur ce qui lui est arrivé. Pour préserver leur honneur et leur dignité, chacun des protagonistes modifie habilement son récit. On sait maintenant que dans les récits de traumatismes, la mémoire des témoins et des protagonistes n'est pas filmique : elle est sélective et se heurte souvent, de par le choc et la brutalité de l'évènement vécu, à des zones de non-dits ou de contradictions, à des erreurs, des omissions ou des exagérations. Ainsi la femme du samouraï, face à la mort brutale de son mari, n'a pas d'autre choix que de se laisser «séduire» par le bandit pour la sauvegarde de sa vie.

Cette approche de l'histoire, où des subjectivités s'affrontent, est possible pour autant que l'on puisse recueillir et préserver un témoignage de chacun des partis :

- victime (personne attaquée, menacée, persécutée) ou bourreau (agresseur)
- témoin neutre, observateur, «bystander»
- héros, Juste, sauveur
- militaire, représentant officiel d'un Etat ou simple civil

On peut par exemple étudier la seconde guerre mondiale en lisant l'œuvre autobiographique d'une victime française ou italienne telle que Geneviève de Gaulle ou Primo Levi, le récit d'un militaire américain qui raconte le déroulement du débarquement tel qu'Omar Bradley ou encore les mémoires du commandant SS du camp d'Auschwitz Rudolf Höss.

Sans témoin, il n'y a pas d'évènement, car il n'y a plus personne qui puisse s'en souvenir ou en faire le récit. Mais à cette approche subjectiviste on peut opposer le concept théorique (et uniquement théorique) d'une mémoire parfaite, encyclopédique, objective et computationnelle qui serait une description mécanique extraordinairement précise des mouvements, des objets

et des corps, des paroles et des gestes, classés par évènement, personnage, date et lieu, une intelligence absolue qui serait une sorte de démon de Laplace ou encore le point de vue de Dieu.

Dans la réalité et la pratique, l'historien, l'enquêteur et le détective n'ont à leur disposition que des indices et des preuves ; des témoins qu'ils peuvent tenter d'interroger, des textes et des enregistrements qu'ils peuvent croire sur parole ou dont ils vont parfois, en toute légitimité critique, douter de la véracité. Il est toutefois inacceptable, en présence de survivants d'un massacre, de blesser leur honneur, ou de minimiser leur souffrance ou leur martyre, sous peine de porter atteinte à leur dignité.

Technologies de l'enregistrement et de la restitution fidèle

L'histoire en tant que science a pour objectif d'étudier le passé, à travers différentes sources : des artefacts anciens voire archéologiques, des sources écrites primaires ou secondaires.

L'existence relativement récente des enregistrements visuels et sonores modifie notre rapport à l'histoire et le travail de l'historien. Un enregistrement peut aussi être utilisé comme pièce à conviction lors d'un procès ou pour diffuser très rapidement une nouvelle sur les réseaux sociaux. Dans ce texte, on s'intéresse à l'utilisation du cinéma ou de la vidéo comme manière de préserver la déposition d'un témoin sous une forme durable et spontanée qui diffère de l'écrit.

L'apparition de l'écriture il y a plusieurs milliers d'années a permis de fixer les traditions orales sous des formes plus ou moins stables⁶. Puis au 19ème siècle l'invention de la caméra photographique, l'enregistrement sonore puis filmique ont donné naissance à de nouvelles formes d'histoire : l'histoire orale et l'histoire visuelle. Télégramme, phonographe, radiodiffusion, daguerréotype, photographie, cinématographe, télévision, caméras vidéo, ordinateur personnel, internet, téléphone mobile... Notre époque est témoin d'une évolution technologique constante des moyens d'enregistrement, de création et de diffusion numérique⁷. On pourrait aussi parler de l'évolution des méthodes d'archivage, de stockage et de diffusion,

⁶ Walter J. Ong, *Orality and literacy*, Routledge, 2013.

⁷ Michael Lew, *What is happening to the film form as the medium becomes computational ?*, www.lev.ch/research/articles (2008).

du rôle des éditeurs, des universités, des bibliothèques et des musées, dans la préservation et la mise à disposition de ces connaissances.

La vidéothérapie désigne toute technique psychothérapique utilisant les moyens audiovisuels d'enregistrement vidéo. L'idée d'utiliser l'image en mouvement pour filmer les patients n'est pas nouvelle. Déjà le neurologue Jean-Martin Charcot, chef de service à La Salpêtrière employait cette technique dès 1883, sous les yeux de son stagiaire viennois en visite Sigmund Freud⁸. Mais c'est le Dr. David Boder de Chicago qui a eu l'idée en 1946 de voyager en Europe pour enregistrer avec un magnétophone à fil des témoignages sonores de survivants de la deuxième guerre mondiale ; puis, un autre résident de Chicago, l'animateur de radio Studs Terkel, a permis de forger le concept d'histoire sonore ou encore d'archive sonore.

Si la rencontre directe avec un survivant de la Shoah est aujourd'hui encore la méthode pédagogique la meilleure, on sait que, dans le cas de ce génocide, il ne restera bientôt plus de survivants de première génération. C'est pourquoi les chercheurs et inventeurs imaginent de nouvelles manières de préserver et de présenter la mémoire, pour les générations futures mais aussi pour les publics d'aujourd'hui dans les musées et sur les sites historiques⁹. La plupart des camps d'internement, de transit, de concentration, de travail forcé ou d'extermination peuvent être aujourd'hui visités avec des guides en chair et en os, des audioguides, ou encore des vidéoguides en réalité augmentée comme à Bergen-Belsen¹⁰. L'artiste canadienne Janet Cardiff a présenté en 2012 pour la documenta(13) une balade vidéo pour la gare centrale de Cassel d'où ont été déportés des juifs.

Les hologrammes, les bases de données interactives, les documentaires interactifs en ligne ou web-documentaires, les cours universitaires en lignes ouverts à tous (MOOCs), les reconstitutions tentent de redonner vie aux morts ou encore de simuler la conversation avec un mort, comme si on y était, ou comme si l'on pouvait discuter avec des fantômes ou voyager dans le temps. Certaines de ces œuvres interactives permettent au spectateur de changer de point de vue¹¹.

⁸ Friedrich Kittler, *Grammophon / Film / Typewriter*, Brinkmann & Bose, 1986.

⁹ Maria Zalewska, *Holography, Historical Indexicality and the Holocaust*, in «Spectator», 36.1 (2016), pp. 25-32.

¹⁰ Daniel Pacheco, et al., *A location-based Augmented Reality system for the spatial interaction with historical datasets*, in «Digital Heritage», IEEE, 2015.

¹¹ Michael Lew, *Vers un cinéma interactif. Les mutations du documentaire à l'ère informatique*, in «Cahiers de Narratologie. Analyse et théorie narratives», 28 (2015).

Quel est l'intérêt de filmer ou d'enregistrer un témoignage ? Tout d'abord il faut admettre que beaucoup de personnes ont de la peine à écrire, à structurer et à soumettre à un éditeur de livres leur autobiographie, et certaines sont même analphabètes mais pourtant tout à fait capables de s'exprimer oralement et de raconter leur histoire de vie ou leur expérience vécue d'un évènement donné.

Ensuite il existe de nombreuses différences entre un témoignage écrit et un témoignage enregistré : la spontanéité et le naturel du locuteur sont préservés. Les expressions du visage, la prosodie de la voix du témoin, les intonations, l'accent, les respirations, les gestes, les mimiques et autres aspects physionomiques et physiologiques non-verbaux ou paraverbaux contiennent beaucoup d'informations que l'on peut tenter de transcrire mais qui sont généralement perdus lors de la transcription écrite. Les lapsus, les hésitations, les silences, les regards, expriment des émotions chargées de significations pour l'analyste attentif.

En intelligence artificielle, on commence seulement à comprendre comment fonctionne la mémoire humaine par rapport à une mémoire informatique. Grâce au *big data*, les ordinateurs et les bases de données massivement annotées permettent d'archiver, de classer, de récupérer, de comparer. L'historien d'aujourd'hui doit apprendre le *data-mining*, par l'usage de tags voire même des langages de programmation pour pouvoir exploiter toute la puissance des moteurs de recherche. L'histoire d'un survivant de la Shoah est ponctuée de faits datés qui ont été généralement enregistrés par l'administration bureaucratique des Nazis : nom complet, date de naissance, dates et lieux des arrestations, des incarcérations, des déportations dans un camp de transit, puis en camp de concentration ; dates de transfert d'un sous-camp à un autre sous-camp, date de libération, d'évasion, d'extermination ou encore de marche forcée. Si ces données factuelles ne représentent pas un point de vue, elles sont extrêmement utiles pour ancrer dans l'espace et le temps le périple d'un survivant. L'intelligence artificielle peut permettre, à partir de récits humains, d'extraire ces données, tandis que les êtres humains présentent naturellement leur vécu sous la forme d'un récit, qui est l'expression de leur point de vue.

C'est là que se situe la différence entre une liste de faits ou de données (que les ordinateurs programmables excellent à manipuler), et une histoire (qui reste une forme de présentation narrative difficile à faire analyser par un ordinateur).

La création d'archives d'histoire visuelle

C'est certainement grâce à l'impulsion de Claude Lanzmann¹² et de Dori Laub¹³ qu'est apparue une méthodologie pour apprendre à recueillir un témoignage filmé de survivant de traumatisme.

Lanzmann, soutenu par l'Etat d'Israël dans sa quête de justice et de vérité a approché le problème en se présentant comme un réalisateur de films documentaires. Il a choisi de se rendre sur les lieux du crimes, voyageant dans toute l'Europe à la recherche de témoins, de victimes et d'agresseurs, se rendant chez eux pour les filmer dans leur environnement de vie, et leur demandant parfois de retourner avec lui à des endroits où des atrocités avaient été commises. En montant les images tournées, il en a fait un évènement public en sortant le film «Shoah» en 1985 dans les salles de cinéma, documentaire-fleuve de 10 heures créant un véritable débat parmi les cinéphiles et les intellectuels.

L'approche de Dori Laub est différente, puisqu'il s'agit d'un psychiatre et psychothérapeute américain de l'université de Yale. L'idée de filmer en vidéo les témoignages de survivants de l'Holocauste avait germé en lui en 1979 après avoir vu la mini-série télévisée «Holocauste» réalisée par Marvin Chomsky. Si cette série présente avec des acteurs hollywoodiens une fictionnalisation de faits historiques de manière dramatique, son esthétisation léchée bien qu'éducative a généralement déplu aux vrais survivants. En revanche, le documentaire de Marcel Ophüls «Le chagrin et la pitié» sorti en 1971 et présentant un portrait réaliste et authentique de la ville de Clermont-Ferrand sous l'occupation s'approchait plus de l'idéal vers lequel il tendait. C'est avec l'aide de la productrice de télévision Laurel Vlock et de l'institut Sigmund Freud de Francfort qu'il a pu réaliser son projet, en créant entre 1979 et 1981 l'archive vidéo de témoignages de l'holocauste dirigée par Geoffrey Hartman¹⁴ et financée par la famille Fortunoff. A ce jour, plus de 4'400 portraits vidéos y ont été filmés et déposés.

Deux évènements marquent l'année 1993 : la sortie en salles de cinéma du film de Steven Spielberg «La liste de Schindler» ainsi que l'ouverture à Washington DC du Musée mémorial de l'holocauste (United States Holocaust Memorial Museum). Durant les repérages et le

¹² Claude Lanzmann, Bernard Cuau, Michel Deguy (a cura di), *Au sujet de Shoah. Le film de Claude Lanzmann*, Belin, 2014.

¹³ Béatrice Fortin (éd.), *Dori Laub, Une clinique de l'extrême*, in «Le Coq-Héron», 220.1 (2015). Dori Laub, *Testimonies in the treatment of genocidal trauma*, in «Journal of Applied Psychoanalytic Studies», 4.1 (2002), pp. 63-87.

¹⁴ Geoffrey Hartman, *The Longest Shadow: In the Aftermath of the Holocaust*, Indiana University Press, 1996.

tournage de son film, Spielberg avait pu rencontrer des survivants en Europe et lancer, grâce aux revenus de son film, la fondation d'histoire visuelle des survivants de la Shoah, constituant par une opération massive d'appel à témoignages dans le monde entier une gigantesque base de données de plus de 52'000 témoignages filmés. Cette initiative a motivé de nombreux musées et centres de recherche d'histoire contemporaine juive à suivre son exemple, à l'échelle locale ou nationale : Yad Vashem (Jérusalem) dont le Visual Center compte 12'000 témoignages, le Mémorial de la Shoah (Paris), le Centro di Documentazione Ebraico Contemporaneo (Milan)¹⁵. Enfin l'USHMM a créé son propre département d'histoire orale (10'000 témoignages), puis récemment elle a rendu disponibles en ligne gratuitement l'ensemble des rushes de Claude Lanzmann ainsi qu'une grande partie des collections citées précédemment¹⁶¹⁷¹⁸.

La Shoah en Italie : le déroulement de mon enquête

Dans cette section, j'aimerais décrire le déroulement de mon enquête familiale, et par un exemple la méthode de récolte de témoignage que j'ai utilisée. Ayant accès à ma grand-mère et à ses soeurs ainsi qu'à leur cousine Hélène, j'ai tout d'abord essayé de comprendre pourquoi elles vivaient en Italie dans les années 30, et à partir de là de reconstituer leur expérience vécue de victimes de la politique fasciste de Mussolini.

C'est donc tout d'abord sous la forme de visites et de discussions informelles que je leur ai fait part de ma volonté de connaître mieux leur vie, leur enfance et leur adolescence. Si elles s'étaient mariées, comment elles avaient rencontré leur mari ; le déroulement de leurs études, jusqu'à la naissance de leurs enfants le cas échéant. Je leur ai demandé de me montrer des albums de photographies, des objets, des tableaux, en me rendant chez elles et en les écoutant parler et raconter. Adolescent, ma grand-mère m'avait conseillé de voir le film «Il Giardino dei Fizzi-Contini», mais je ne l'avais jamais encore regardé, en fait j'ignorais tout de l'histoire de ma propre famille.

¹⁵ www.cdec.it

¹⁶ collections.ushmm.org

¹⁷ Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Plon, 1998.

¹⁸ Amit Pinchevski, *The audiovisual unconscious: Media and trauma in the video archive for Holocaust testimonies*, in «Critical Inquiry», 39.1 (2012), pp. 142-166.

Seule Hélène a subi l'expérience de l'arrestation, de l'incarcération dans des prisons, de la déportation via des camps de transits, et du travail forcé en camp de concentration en Allemagne nazie. Ma grand-mère et ses soeurs ont pu rentrer en Suisse avant que n'éclate vraiment la guerre, suivant ainsi les recommandations émises par le département fédéral suisse des affaires étrangères.

Ainsi il n'y a qu'avec Hélène que j'ai suivi scrupuleusement la méthode d'interview recommandée par la USC Shoah Foundation. Tout d'abord il faut annoncer à la fondation l'existence du survivant et s'assurer que celui-ci n'a pas déjà fait l'objet d'un témoignage filmé sur son expérience du génocide. Ensuite, il faut remplir un questionnaire de 40 pages (Pre-Interview Questionnaire) assez détaillé¹⁹ qui demande des informations sur la famille du survivant, sa vie avant la guerre, ses affiliations religieuses et politiques, ses différentes adresses de domicile, ses langues parlées, son expérience professionnelle et son éducation, ses hobbies... La deuxième partie du questionnaire porte sur la guerre, où l'on veut déterminer ce qu'a dû endurer la victime et déterminer sa stratégie de survie (résister, vivre en cachette, partir à l'étranger) ; on veut savoir si elle a dû vivre dans un ghetto, dans des camps, si elle a dû participer à des marches forcées (marches de la mort), des tortures ou expériences médicales non consenties, etc. Puis enfin vient une section sur l'après-guerre, où on s'intéresse à sa renaissance, la naissance des deuxième et troisième générations et sur la reconstruction d'une vie normale, heureuse et épanouie ou parfois sur l'incapacité à reprendre sa vie normalement.

Sur la base des informations obtenues, s'ensuit une période de recherche historique. J'ai commencé par faire une recherche bibliographique sur l'Italie et les Juifs, sur Mussolini, les lois raciales. J'ai commencé à regarder des témoignages existants sur le portail de la Visual History Archive (VHA)²⁰ et j'ai pris contact avec le responsable régional de l'archive qui m'a redirigé vers le point d'accès le plus proche, celui de l'Ecole Normale Supérieure à Lyon. J'ai découvert le Libro della memoria de Liliana Picciotto où j'ai retrouvé le nom d'Hélène et de sa mère ainsi que sa date d'arrestation et de déportation, le nom du camp de transit (Fossoli di Carpi près de Modène), le numéro de convoi ainsi que la destination finale (Bergen-Belsen) ; le livre mentionnait également qu'elle avait survécu à la guerre. Enfin je me suis procuré

¹⁹ sfi.usc.edu/vha/collecting

²⁰ vhaonline.usc.edu

l'ouvrage de référence sur Bergen-Belsen²¹, qui mentionne également la date de transfert d'Hélène du camp de l'étoile (Sternlager) au camp des neutres (Neutralenlager). J'ai découvert ensuite l'excellent ouvrage de référence de Raul Hilberg sur l'entreprise d'extermination des Juifs d'Europe²². Je me suis familiarisé avec le travail de Saul Friedländer et j'ai pris contact avec la Revue d'Histoire de la Shoah qui préparait justement deux numéros sur la Shoah en Italie²³. J'ai découvert des séquences filmées sonorisées en noir et blanc du discours de Mussolini à Trieste en 1938 qui annonce l'ouverture officielle des hostilités contre les Juifs du monde entier, date à laquelle ma famille s'y trouvait. Je n'ai pas réussi à trouver beaucoup d'informations sur les camps italiens (Risiera San Sabba, Fossoli, etc.).

A ce moment-là j'ai préparé une trame générale de l'interview, j'ai fixé une date avec Hélène et j'ai commencé à recruter mon équipe technique (image et son) pour organiser le tournage. Mon premier choix s'était porté sur Renato Berta, chef-opérateur suisse qui avait étudié à Rome au Centro Sperimentale ; il a accepté de me rencontrer mais n'étant pas disponible il m'a recommandé un collègue plus jeune (Greg Pédat), et m'a fait lire «le septième million»²⁴. Alors j'ai fait visiter le lieu de tournage à mon caméraman et ensemble nous avons choisi le modèle de caméra (RED Epic) et les lumières. Le tournage a été fait en une seule journée et a duré environ 6 heures, sans compter la pause déjeuner.

Après le tournage, j'en ai fait parvenir une copie à Los Angeles, puis je suis allé rencontrer Liliana Picciotto à Milan au CDEC. Un membre de la commission Bergier m'a fait parvenir un extrait des archives diplomatiques de Berne concernant les négociations qui ont permis la libération d'Hélène Spierer. En parallèle, la Grèce a organisé différents événements de reconnaissance nationale mettant en relation le génocide des Grecs pontiques d'Anatolie lors de la révolution turque de 1915-1922, et le rôle du père d'Hélène Spierer, Herman Spierer, qui a sauvé des milliers de Grecs en les protégeant des autorités turques (à la manière de Schindler). Enfin j'ai découvert deux documentaires italiens : «Memoria» et «Volevo solo vivere» construits presque exclusivement sur la base de témoignages de survivantes et survivants juifs italiens de la Shoah.

²¹ Eberhard Kolb, *Bergen-Belsen: Geschichte des "Aufenthaltslager" 1943-1945*, Vol. 6, LIT Verlag Münster, 2011.

²² Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, 2006.

²³ Georges Bensoussan, Laura Fontana (a cura di), *L'Italie et la Shoah* in «Revue d'Histoire de la Shoah», 204.1 (2016) et 206.1 (2017).

²⁴ Tom Segev, *Le Septième Million*, Liana Levi, 2003.

Contexte historique et légal

C'est suite à la bataille de Solferino, durant le processus d'unification de l'Italie, qui oppose Français et Italiens aux Autrichiens, que mon compatriote genevois Henry Dunant a l'idée de créer les Conventions de Genève et de fonder la Croix-Rouge, marquant une avancée décisive dans le droit international, le droit de la guerre et les droits de l'homme en général, pour préciser les «règles du jeu» de la guerre et poser les bases du droit humanitaire appelé aussi droit d'intervention ou d'ingérence.

L'embargo de l'Italie par la Société des Nations en 1938 pour condamner son invasion brutale de l'Ethiopie²⁵ s'accompagne de sanctions économiques. Ma grand-mère mentionne dans son témoignage les commentaires faits par des écoliers italiens à ce sujet quand elle les invita à une fête de départ, avant de regagner la Suisse. Cette année-là, les lois raciales adoptées par le gouvernement fasciste s'appliquent à tous les juifs, italiens comme étrangers. L'ambassadeur suisse à Rome, Paul Ruegger, obtient des autorités romaines que les Spierer puissent maintenir leurs activités industrielles à Trieste (les tabacs Spierer), mais dans les faits ils sont forcés en juin 1942 de céder leur succursale italienne à un prix dérisoire à la Società per Azioni Italo-Tedesca Tabacchi. En mai 1945, suite à la révocation des lois antisémites et italiennes, son directeur via le consul de Suisse à Trieste, essaie de faire marche arrière mais en vain car la famille Spierer décide de ne plus reprendre d'activité économique en Italie²⁶. Il faut dire que la grande partie des Suisses vivant en Italie ou y ayant des intérêts économiques avaient déjà quitté l'Italie à cause de la guerre²⁷.

Les conditions légales préliminaires à la mise en œuvre de la Shoah ont été mises en place en Allemagne par les lois de Nuremberg en 1935, en Italie par les lois raciales en 1938 et par les lois de Vichy en France en 1940. Ces lois mettent à l'écart, destituent, bannissent toute une partie de la population qui du jour au lendemain devient *homo sacer* : les Juifs deviennent indésirables, tout comme les homosexuels, les Témoins de Jehovah, les communistes, les ennemis politiques (l'opposition), les malades mentaux, les handicapés, les gitans. On espère

²⁵ Alexandre Vautravers, *Suisse, neutralité et sanctions internationales*, in «Revue Militaire Suisse», 4 (2013), pp. 6-7.

²⁶ E2001D#1000/1553#4002*, B.34.9.05.11, *Spierer Hermann & Cie.*, Triest. Archivio federale svizzero (1943-1945).

²⁷ Mauro Cerutti, *Les Suisses d'Italie à l'époque du fascisme*, in «Studi e Fonti», Archivio federale svizzero, 28 (2002), pp. 189-226.

ainsi «purifier» la population en instaurant un darwinisme social qui marginalise, exclut, clochardise, voire réduit en esclavage les pariahs²⁸.

Avec la création en août 1938 de la revue bimensuelle de l'organe militant du racisme italien, la *Difesa della Razza*, le concept d'une race italienne aryenne distincte des Noirs et des Juifs est défendue, appuyée d'illustrations. Encore aujourd'hui, le concept de race est débattu scientifiquement parmi les anthropologues²⁹. Marie-Anne Matard-Bonucci³⁰ y voit une continuité entre les pratiques racistes coloniales de Mussolini et ce nouvel antisémitisme d'Etat. Le mythe du «bravo italiano»³¹ est ainsi remis en question. Le «problème juif» n'est pas résolu par la création de ghettos mais par des déplacements forcés de population³². La *Demorazza* recense les Juifs d'Italie et Mussolini songe à tous les envoyer en Ethiopie. Finalement, avec l'aide du SS Dannecker, des rafles ont lieu dès l'automne 1943 à Rome, Gênes, Milan, Florence, Trieste et Venise. Les Juifs sont incarcérés et interrogés puis internés dans des camps de transit (Durchgangslager) à Fossoli di Carpi (près de Modène), Bolzano-Gries, Ferramonti di Tarsia ou à la Risiera di San Sabba à Trieste. A partir de là ils sont déportés soit à Auschwitz, soit à Bergen-Belsen. Tous les noms des prisonniers passagers des trains au départ des camps de transit ont été publiés dans l'ouvrage de Liliana Picciotto, *il libro della memoria*³³.

Les femmes en temps de guerre

Comme le rappelle Amy Randall³⁴, le viol des femmes par les soldats est une arme de guerre ou encore une tactique de guerre. En dépit des conventions internationales pour la protection des civils, des femmes et des enfants non combattants, les femmes «ennemies» sont souvent enlevées, emprisonnées, torturées et parfois soumises à des travaux forcés, contre leur gré.

²⁸ Amedeo Osti Guerrazzi, *L'historiographie de la Shoah en Italie, 1995-2015*, in «Revue d'Histoire de la Shoah», 206.1 (2017), pp. 23-45.

²⁹ Leonard Lieberman, et al., *The race concept in six regions: variation without consensus*, in «Collegium antropologicum», 28.2 (2004), pp. 907-921.

³⁰ Marie-Anne Matard-Bonucci, *D'une persécution l'autre: racisme colonial et antisémitisme dans l'Italie fasciste*, in «Revue d'histoire moderne et contemporaine», 3 (2008), pp. 116-137.

³¹ David Bidussa, *Il mito del bravo italiano*, Il Saggiatore, 1994.

³² Anne Kelly Knowles, Tim Cole, Alberto Giordano (a cura di), *Geographies of the Holocaust*, Indiana University Press, 2014.

³³ Liliana Picciotto, *Il libro della memoria: gli ebrei deportati dall'Italia (1943-1945)*, Ugo Mursia Editore, 2002.

³⁴ Amy E. Randall (a cura di), *Genocide and gender in the twentieth century: a comparative survey*, Bloomsbury Publishing, 2015.

Pour les hommes qui s'estiment responsables de la sécurité de ces femmes et enfants (mari, conjoint, père, fils, représentants de l'Etat), ces actes représentent l'ultime humiliation et le déshonneur, l'échec pour la nation ou la communauté à les avoir protégées. Dans les familles traditionnelles, les femmes incarnent et symbolisent le cœur du foyer, la maison, le lieu de vie et de reproduction, l'éducation et la garde des enfants. Rares sont les femmes à s'engager dans l'armée, mais souvent dans la résistance, active ou passive.

En 1938, en Italie, par l'instauration des lois raciales, soudainement de nombreuses femmes se sont retrouvées dans l'illégalité de par leur identité religieuse, simplement parce qu'elles étaient juives, qu'elles soient croyantes ou non, pratiquantes ou non. Zoë Waxman raconte que pour la plupart leur stratégie de survie a consisté soit à se cacher, soit à se faire passer pour des Aryennes³⁵.

Parmi les témoignages de la VHA, de Fortunoff, de l'USHMM ou du CDEC, on peut ainsi entendre Simone Veil (VHA) qui raconte l'entrée en guerre de l'Italie : les vendeurs de journaux en Côte d'Azur annonçant la déclaration de guerre de l'Italie, la peur de l'occupation imminente de Nice par les troupes italiennes. Peu après, elle fut arrêtée et déportée à Auschwitz où elle survécut en travaillant comme esclave pour l'entreprise Siemens. Agata Herskovits (CDEC) a eu la vie sauve en fuyant la Tchécoslovaquie pour l'Italie qui est devenu son pays d'adoption. Sa tentative de passer en Suisse se solde par un échec, mais remplit les poches de faux passeurs qu'elle rencontre à Milan.

Quant à Liliana Segre (CDEC), aujourd'hui sénatrice à Rome, elle est agnostique et vient d'une famille pas religieuse du tout, qui ne fréquente pas la synagogue. Elle est même baptisée. Son père et elle sont incarcérés à Milan à la prison San Vittore, puis déportés à Auschwitz où son père disparaît sous ses yeux. Elle accuse aussi la Suisse de les avoir rejetés à la frontière et ainsi d'avoir omis de porter assistance à des réfugiés politiques en danger de mort.

Piera Bassi (USHMM), d'une famille juive très religieuse, est sauvée car elle doit s'occuper de sa mère malade d'un cancer. Elle quitte Ferrara pour Rome, en attendant qu'ils puissent organiser leur émigration en Israël. Son témoignage a été recueilli en hébreu, en Israël.

A propos des lois raciales, Luciana Momigliano (VHA) raconte que les étudiants juifs italiens inscrits à l'université en 1938 avaient le droit de terminer leurs études. Inscrite en médecine,

³⁵ Zoë Waxman, *Rape and sexual abuse in hiding*, in «Sexual violence against Jewish women during the Holocaust», (2010), pp. 124-135.

elle obtient son diplôme en 1943, ce qui lui permettra d'obtenir un poste à l'infirmierie d'Auschwitz. Engagée dans la résistance avec Primo Levi avec lequel elle est arrêtée dans la région du Piémont et déportée en 1944, elle s'illustre après-guerre pour son implication dans l'entreprise Olivetti. En tant que psychiatre, son témoignage est plein d'espoir et présente presque la guerre comme une aventure folle et formidable. Elle décrit les compagnons qui l'ont aimée et soutenue moralement pendant les heures les plus sombres.

Parmi les témoignages que j'ai recueillis ou écoutés, aucun abus sexuel n'est décrit clairement comme tel. Ma grand-mère mentionne que durant son retour en Suisse, les douaniers italiens l'ont obligée à se déshabiller presque complètement pour la fouiller. Hélène Spierer raconte que durant son internement à Bergen-Belsen beaucoup de femmes cessaient d'avoir leurs règles, suite au choc psychologique. Heureusement elle et sa mère ont été libérées avant que le camp n'aménage un *Frauenlager* qui devint probablement un bordel pour les soldats nazis³⁶³⁷. En faisant une recherche explicitement sur cette thématique dans la VHA, Flaschka, Sinnreich et Fogelman³⁸ ont trouvé plus de 1000 témoignages, dans lesquels on apprend que les libérateurs aussi (par exemple les Soviétiques) ont perpétré des viols.

Certains chefs militaires américains ont immédiatement puni (parfois à mort) les soldats qui ne respectaient pas les civils. Pourtant la mise à disposition de «femmes de confort» et la prostitution forcée de prisonnières de guerre, bien que condamnée officiellement par l'ONU, est une réalité décrite pendant la Shoah, mais aussi pendant les génocides en ex-Yougoslavie et au Rwanda des années 90. Trop souvent, ce sujet n'est pas traité durant les procès menés contre les militaires après la fin de la guerre. L'existence de ces crimes peut être attribuée à un mauvais commandement militaire, un manque de formation des soldats en droit de la guerre, un laisser-faire de la part des autorités, des bavures ou encore un sentiment erroné d'impunité de la part de certains militaires. Le plus souvent c'est une méthode délibérée pour terroriser ou déshumaniser la population civile, ou encore pour «récompenser» illégalement les soldats. Depuis 1990, les violences contre les femmes civiles par les soldats ont fait l'objet spécifique de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (p. ex. 1820) et de traités comme

³⁶ Verah A., interview 29619, USC Shoah Foundation.

³⁷ Robert Sommer, *Das KZ-Bordell : Sexuelle Zwangsarbeit in nationalsozialistischen Konzentrationslagern*, Ferdinand Schöningh, 2010.

³⁸ Sonja Maria Hedgepeth, Rochelle G. Saidel (a cura di), *Sexual violence against Jewish women during the Holocaust*, University Press of New England, 2010.

le statut de Rome pour éliminer toute ambiguïté et traiter clairement de cette problématique³⁹. Un traitement psychothérapeutique pour les victimes de viol, que ce soit en temps de guerre ou de paix, a été proposé par Foa et Rothbaum⁴⁰.

“Je rêve d'un peuple juif qui s'exclame : “Plus jamais ça !” pas seulement pour nous les Juifs, mais pour toute victime sur la planète qui souffre aujourd'hui et qui j'espère pourra bénéficier du soutien et de la protection des Juifs, les victimes d'hier qui sont parvenues à vaincre Hitler.” Avraham Burg⁴¹

Remerciements

Ce texte est dédié à la mémoire de Dori Laub et de Claude Lanzmann, tous deux disparus en été 2018. Je tiens à remercier mon père, mon frère Ilan Lew, Guenda Bernegger, Sibilla de Stefani et bien sûr mon amour Aurélie Clémentine pour leur soutien inconditionnel durant ce long travail de recherche qui n'a bénéficié d'aucun financement.

³⁹ Tuba Inal, *Looting and rape in wartime: Law and change in international relations*, University of Pennsylvania Press, 2013.

⁴⁰ Edna B. Foa, Barbara O. Rothbaum, *Traiter le traumatisme du viol: Thérapie comportementale et cognitive des troubles du stress post-traumatique*, Dunod, 2012.

⁴¹ Avraham Burg, *Vaincre Hitler: Pour un judaïsme plus humaniste et universaliste*, Fayard, 2008.